

Les biens de l'abbaye de Coulombs dans le Mantois

Par Jacques CHARLES (de Serquigny)

Aux portes de Nogent-le-Roi, dans la vallée de l'Eure, quelques ruines majestueuses marquent encore aujourd'hui l'emplacement de ce qui fut, durant des siècles, l'Abbaye Notre-Dame de Coulombs.

Fondée au IX^e siècle, possession d'Hugues le Grand, duc de France et père d'Hugues-Capet, nous la voyons vers le milieu du X^e siècle, ainsi que la Seigneurie de Nogent, entre les mains du comte Hugues, surnommé l'Abbé, fils du fameux Thibault le Tricheur; celui-là même qui mourut archevêque de Bourges en 986.

Son neveu Roger, fils d'Eudes I^{er}, comte de Chartres et de Blois, et d'Ermengarde sa première femme, lui succéda aussi bien sur la terre de Nogent qu'à la tête de l'Abbaye de Coulombs, avant que de devenir en 985 chancelier de France, en 996, évêque de Beauvais, en 1013, par échange de la seigneurie de Sancerre, comte de Beauvais.

L'abbaye avait été abandonnée et complètement ruinée par le fait des guerres entre seigneurs rivaux, qui accompagnèrent la minorité d'Hugues-Capet et désolèrent la seconde moitié du X^e siècle. Roger y installa, en 1001, un collège de six clercs réguliers, ou chanoines, qu'il se proposait de remplacer par des moines lorsqu'il mourut le 23 juin 1022.

Il s'était choisi comme successeur, à Nogent comme à Coulombs, son neveu l'évêque d'Orléans Oldoric. C'était le fils de sa sœur Héloïse de Chartres, dame de Pithiviers, épouse en secondes noces de Rainard de Broyes, de la Maison de Lorraine.

Oldoric, dès sa prise de possession, entreprit la restauration de l'église abbatiale. Il remplaça, en 1023, les chanoines réguliers par des moines tirés de l'Abbaye de Marmoutiers, en Touraine, dont son aïeul Eudes I^{er} de Chartres avait été le bienfaiteur et où il était inhumé.

Cette communication, proposée sous ce format par le site *Mantes histoire*, fut présentée lors de la séance des Amis du Mantois du 12/10/1960, puis publiée sous cette référence:

CHARLES (Jacques), *Les biens de l'abbaye de Coulombs dans le Mantois*. Le Mantois 11 — 1960: Bulletin de la Société «Les Amis du Mantois» (nouvelle série). Mantes-la-Jolie, Imprimerie Mantaïse, 1960, p. 24-32.

Il les plaça sous l'autorité de l'un d'eux, Béranger, qui fut en fait le premier abbé régulier de Coulombs (1023-1047).

En 1028, un diplôme du roi Robert le Pieux, accordé pour la restauration de l'Abbaye de Coulombs, porte la souscription de Galeran I^{er} de Meulan.

Le « Mantois », partie intégrante de l'ancien diocèse de Chartres, possession des premiers seigneurs de Meulan, se trouva donc tout naturellement orienté vers cette fondation monastique depuis peu rénovée.

Et nous en aurons, au cours des siècles, de multiples preuves : à **Mantes**, un prieuré sous le vocable de Sainte Marie-Madeleine, fut fondé en 1133 en faveur de l'Abbaye de Coulombs, par Samson Mauvoisin, prévôt de Chartres et par la suite archevêque de Reims, en exécution d'une promesse faite par son frère Guillaume Mauvoisin seigneur de Rosny.

Ce dernier ayant été grièvement blessé en 1130 alors qu'il tentait de s'emparer de Nogent-le-Roi que tenait Roger II de Tosny, avait fait vœu de bâtir à Mantes une église en l'honneur de Sainte Marie-Madeleine ; mais la mort l'avait empêché de mettre sa promesse à exécution.

Ces deux Mauvoisin étaient les fils de Raoul I^{er} Mauvoisin, dit « à la Barbe », seigneur de Rosny et vicomte de Mantes.

Le monastère fut érigé à l'angle de ce que nous appelons aujourd'hui la rue Armand-Cassan et la rue Gambetta, et son enclos s'étendait jusqu'aux murs de ville, occupant une partie de l'emplacement du square Brieußel-Bourgeois.

Sa chapelle s'élevait un peu en retrait de la rue Gambetta, appelée autrefois rue de la Madeleine, derrière les maisons portant les numéros 25 et 27. Elle était orientée et avait la forme d'une croix latine.

Des travaux de terrassement, entrepris en octobre 1943 dans la cour du premier de ces immeubles, provoquèrent la découverte fortuite d'une sépulture de la fin du xii^e siècle.

Située à un mètre environ au-dessous du sol actuel, à proximité de ce qui fut le portail occidental de l'édifice, elle renfermait le squelette d'un individu de sexe masculin, étendu sur une dalle de pierre tendre.

À proximité de la fouille, on a relevé des ossements épars, des débris de vases funéraires, des fragments métalliques et même une pièce de monnaie de trente-cinq millimètres de diamètre dont l'état de corrosion n'a malheureusement pas permis l'identification.

On ignore, il faut l'avouer, ce que fut l'histoire de ce monastère auquel les Guerres de Religion ont dû porter, comme à bien d'autres, un coup fatal.

On sait seulement que l'église de la Madeleine reçut et conserva jusqu'à la Révolution de 1789, la cloche d'une chapelle dédiée à Saint Jacques qui se trouvait sur l'emplacement des numéros 17 et 19 de la rue Porte-Chant-à-l'Oie et qui avait été incendiée en 1589.

Aussi voit-on, en 1652, un ancien religieux de l'Abbaye de Saint-Martin-des-Champs, Isaac Lesage, prieur titulaire de Sainte Marie-Madeleine de Mantes (il ne s'agit déjà plus de prieur conventuel), céder à bail, avec le consentement du Chapitre de l'Abbaye de Coulombs, aux Dames Bénédictines de Limay: l'église, la maison et le jardin du prieuré; à charge notamment d'une rente annuelle de six livres qui fut affectée à la mense conventuelle de l'Abbaye.

Le bénéfice de prieur de la Madeleine ne fut pas supprimé pour autant. Antoine-Esprit André en est pourvu en 1669, Guillaume Vedeau de Grammont, en 1698.

Un acte de 1714 nous indique quelle en était la composition. Il comprenait:

- La maison priorale, située rue de la Madeleine, au coin de la place du Vieux-Marché-aux-Porcs, vis-à-vis du couvent des Dames Bénédictines (Ce dernier occupait en dernier lieu l'angle de la place Armand-Cassan et de la rue des Pèlerins). Elle était affermée pour cent livres à l'époque.

- Les grosses dîmes et les menues vertes dîmes des grains, foins et vins, ainsi que les dîmes de toute nature et sans aucune réserve, prélevées sur la paroisse de Gressey et Brunel, et dont le revenu était loué pour une somme de quatre cents livres.

(Brunel est un hameau de la commune actuelle de Gressey, située dans le canton de Houdan. Une importante exploitation agricole et les restes d'une chapelle du ^{xix}^e siècle en marquent l'ancien lieu seigneurial).

- Le quart des grosses dîmes des grains, foins et « bourgognes » prélevées sur la paroisse de Lainville, affermées pour cent cinquante livres.

- Le moulin à eau, dit « Moulin-Souverain » situé rue des Tanneries à Mantes, sur la rivière de la Vaucouleurs (à l'emplacement du numéro 20 actuel) ainsi qu'un pré de la contenance d'un arpent, situé dans la Prairie

de Mantes à proximité du «Pré aux Flamands» et du «Pré de l'Hôtel-Dieu»; le tout loué pour trois cents livres.

— L'«Île Coupe-Pied» ou «Île de la Madeleine» située sur la Seine, du côté de Limay, au-dessous de l'ancien pont de pierre de Mantes, d'une contenance de deux arpents.

— Une partie du pont de bois permettant d'accéder à «L'Île Champion» et la chaussée qui y conduit.

— Un petit îlot tenant aux arches du pont de pierre, du côté de Limay, au-dessous de ce pont, d'une dizaine de perches de superficie. (Peut-être s'agit-il de l'«Île Montgros»?)

Le tout était alors affermé soixante livres. Le pont de bois qui se trouvait au-dessous du pont de pierre, du côté de Limay, fut démoli en 1850; quant à l'Île Champion, elle est devenue «l'Île l'Aumône» puis «l'Île aux Dames».

— Une pièce de pré de deux arpents vingt perches, située dans l'Île de Rosny, sur la Seine, au lieudit «l'Épineuse», louée quarante-cinq livres.

— Douze livres de rente sur un jardin, clos de murs, attenant à l'église priorale.

— Vingt sous de rente sur une maison et son jardin, sis à Mantes, rue du Vieux-Marché-aux-Porcs (rue Armand-Cassan).

— Douze livres de rente sur une cour attenante aux remparts de la ville. (emplacement englobé en partie dans le square Brioussel-Bourgeois).

— Douze livres de revenu représentant les droits du Prieur de la Madeleine, droits qu'il avait coutume de percevoir dans la ville de Mantes, le 22 juillet, jour de la Foire de la Madeleine, sur les marchands forains, en quelque lieu qu'ils s'établissent.

Cette foire, qui durait du 22 au 26 juillet, se tenait à l'origine aux abords du Prieuré, dans la rue de la Madeleine et sur la place du Vieux-Marché-aux-Porcs. Après la Révolution de 1789, elle fut transférée à proximité de l'église collégiale Notre-Dame, entre la place de l'Étape et le Château de Mantes.

Ainsi donc, en 1714, les revenus du monastère s'élevaient à 1091 livres et vingt sols.

En 1720, nous trouvons Yves Pécoul comme prieur titulaire de la Madeleine; en 1738, Étienne Nodal; en 1760, Jean-François de Faletan, prieur

claustral de Gigny, au diocèse de Saint-Claude (Jura). À cette époque, le bénéfice valait encore douze cents livres.

La chapelle, les bâtiments d'habitation et les communs, les jardins et dépendances furent vendus comme biens nationaux à la Révolution.

Lommoye

Vers l'année 1060, Raoul 1^{er} Mauvoisin dit «à la Barbe», seigneur de Rosny et vicomte de Mantes, fit donation à l'Abbaye Notre-Dame de Coulombs de l'église Saint-Léger de Lommoye, au diocèse de Chartres, avec les dîmes, le droit de présentation à la cure et le droit de haute, moyenne et basse justice.

Les religieux possédaient également sur cette paroisse le «Fief de la Prévôté» et le «Fief Gériel».

En 1777, le revenu en était de huit cents livres pour l'Abbaye tandis que six cents livres, provenant des dîmes et des champarts, étaient affectées plus spécialement à l'Office du Chambrier de Coulombs.

(On appelait Chambrier ou Camérier, du latin «camerarius» ou «cubicularius», le religieux chargé plus spécialement de l'administration des terres, des revenus et des biens mobiliers de la communauté.)

Gressey

Vers l'année 1064, l'église Saint-Pierre de Gressey, au diocèse de Chartres, avec le droit de présentation à la cure, étaient abandonnés à Abbaye de Coulombs; vraisemblablement par Pierre de Gressey, seigneur du lieu.

Ces biens furent évalués à six cents livres en 1777. Nous avons dit que, pour sa part, le Prieur de la Madeleine de Mantes bénéficiait d'un revenu de quatre cents livres sur cette paroisse.

Saint-Illier-la-Ville

En 1063, Richard, fils d'Herluin, seigneur de Saint-André-de-la-Marche (aujourd'hui: Saint-André-de-l'Eure) et frère de Robert, troisième abbé de Coulombs, donna au monastère l'église de Saint-Illier-la-Ville, avec le droit de présentation à la cure, une charruée de terre, la moitié de la dîme et toutes les coutumes du lieu.

En 1090, l'abbé de Coulombs, Thibault abandonna à Robert d'Ivry, seigneur de Bréval, les droits de haute moyenne et basse justice qu'il détenait sur le fief; mais les religieux le revendiquèrent par la suite, en 1334, puis en 1494, et se les virent confirmer par le Bailly de Chartres. Ils les conservèrent jusqu'en 1789.

Il existait sur la paroisse un prieuré, attenant à l'église paroissiale, et dont la « Ferme de l'Abbaye » conserve d'importants vestiges.

En 1777, le revenu de l'Abbaye s'élevait à cinq cents livres dans cette paroisse. De son côté, le Chambrier de Coulombs tirait 1283 livres, 6 sols et 8 deniers de la terre et seigneurie de Saint-Illier-la-Ville.

La Mairie de cette commune conserve un plan-terrier dressé, en 1756, par l'arpenteur Le Conte, à la demande de Dom. André Couet, prieur de l'Abbaye de Coulombs et faisant ressortir l'étendue exacte des possessions du monastère dans cette paroisse.

Mondreville

En 1066, Gaston de Mondreville, seigneur du lieu, donna à l'Abbaye de Coulombs l'église et la cure de Mondreville, au diocèse de Chartres. La nef de cette église, avec ses murs appareillés en « arêtes de poisson » et ses petites fenêtres romanes à linteau monolithe, est certainement antérieure à cette donation.

En 1090, comme pour Saint-Illier-la-Ville on voit l'abbé Thibault abandonner à Robert d'Ivry, seigneur de Bréval, les droits de haute, moyenne et basse justice que l'Abbaye détenait dans cette paroisse.

En 1777, le revenu qu'en tiraient les moines de Coulombs s'élevait à six cents livres tandis que les dîmes, rattachées à l'Office du Chambrier, se montaient de leur côté à sept cents livres.

Boissets

Vers l'année 1090, Raoul de Civry fit donation de l'église et de la cure de Saint-Hilaire de Boissets, au diocèse de Chartres, à l'Abbaye de Coulombs.

Il semble bien qu'au XIII^e siècle, un prieuré sous le vocable de Saint-André ait existé sur cette paroisse; mais il est vraisemblable qu'il fut, par la suite, confondu avec la cure.

Étienne de Fougerets est cité comme prieur en 1510, et Henri Houbigant curé de Boutigny, est pourvu de ce bénéfice en 1736.

Le revenu, constitué en majeure partie par les dîmes, était évalué à trois cents livres en 1777.

Tilly

Guillaume de Tilly, s'étant fait moine à Coulombs, fit don, en 1109 à l'Abbaye de Coulombs de la cure et de l'église Notre-Dame de Tilly, au diocèse de Chartres.

Précédemment, en 1096, Robert d'Ivry avait obtenu de l'Abbé Thibault l'abandon du droit de justice qu'il détenait sur cette terre; mais ce privilège ne fut sans doute que momentané, car en 1173, on voit l'Abbé de Coulombs céder aux seigneurs d'Anet la haute, moyenne et basse justice de Tilly, en échange de trois pièces de terre sises en la paroisse de Coulombs.

Deux années plus tard, la justice fait à nouveau retour à l'Abbaye qui la conserve jusqu'en 1742, date à laquelle les religieux échangèrent avec M. de Champeron, Conseiller au Parlement et possesseur de la seigneurie de Mondreville, haute, moyenne et basse justice ainsi que quatre cents livres de menues dîmes à prendre sur Tilly.

L'église était placée sous le vocable de la Nativité de Notre-Dame qui se célèbre le 8 septembre.

Lainville

Helvise de Conteville, femme d'Hugues II de Meulan dit «Tête d'Ourse» puis, en secondes noces, du Chevalier Asselin, donna en 1033 à l'Abbaye de Coulombs les églises de Lainville et de Maigrimont (aujourd'hui hameau de Lainville), avec les dîmes, les sépultures et la moitié des terres.

En 1063, Richard, fils d'Herluin et frère de Robert, troisième abbé de Coulombs, tous deux neveux de la bienheureuse Helvise et de Galeran I^{er} de Meulan, abandonna à son tour les droits qu'il détenait sur l'église et les sépultures, et fit don des coutumes et de la moitié de la dîme.

Le 7 juin 1763, Bonaventure Moutier est qualifié de Prieur de Saint-Martin de Lainville, au diocèse de Rouen.

Nous avons dit par ailleurs que le Prieur de Sainte Marie-Madeleine de Mantes percevait de son côté à Lainville le quart des grosses dîmes, des foins, grains et « bourgognes ».

Montalet-le-Bois

Helvise de Conteville, donna à l'Abbaye de Coulombs en 1033 l'église de Montalet-le-Bois, placée sous le vocable de la Nativité de Notre-Dame et sise dans le diocèse de Rouen.

Jacques Bonnier en fut prieur à une date qui n'est pas précisée.

Devenue veuve pour la seconde fois et après avoir vu ses deux fils Gaston et Godefroy se faire moines à Coulombs, Helvise à son tour renonça au monde et se fit construire une cellule touchant au mur de l'Abbatiale. Elle y mourut en odeur de sainteté le 10 février 1034 et fut honorée à Coulombs sous le titre de Bienheureuse. Son fils Godefroy fut élevé à la dignité abbatiale en 1048.

Cravent

L'église Notre-Dame de Cravent appartenait à l'Abbaye de Coulombs sans que le nom du donateur en soit exactement connu. Peut-être était-ce Albert de Cravent, seigneur du lieu et époux d'Aubérée d'Ivry.¹

En 1777, les revenus de l'Abbaye s'élevaient à douze cents livres sur cette paroisse qui relevait du diocèse de Rouen tandis que le Chambrier tirait de son côté trois cents livres de grosses dîmes.

Meulan

En 1070, Hugues II, comte de Meulan et cousin germain de l'Abbé Robert, donna la chapelle des Saints Côme et Damien de Meulan à l'Abbaye de Coulombs. Ce prieuré fut, plus tard, réuni au Petit-Séminaire de Chartres. Il existait également à Meulan un prieuré érigé sous le vocable de Saint Gilles, et qui relevait également de l'Abbaye de Coulombs.

En 1033, pour prix de sa ratification des donations faites par sa belle-sœur Helvise, le comte Galeran de Meulan avait imposé à l'abbé de Coulombs la charge de venir, chaque année à Meulan, célébrer la grand-messe

¹ Il convient de signaler qu'Édouard Lefèvre, dans son « Histoire des communes du canton de Nogent-le-Roi » (notice consacrée à l'Abbaye de Coulombs) parle à différentes reprises de Cravant (Saint-Lubin-de-Cravant), dans l'arrondissement de Dreux, et une seule fois de Cravent dans le Mantois.

de la fête patronale de Saint Nicaise. Il lui avait accordé, en contrepartie, la préséance sur tous les autres membres du clergé en la circonstance.

Fontenay-Mauvoisin

Richard, seigneur de Saint-André-de-la-Marche donna en 1063 à l'Abbaye de Coulombs les droits qu'il avait sur l'église de Fontenay-Mauvoisin, ainsi qu'une charruée de terre, la moitié de la dîme et les coutumes; enfin un gord sur la Seine.

Gambais

Robert de Gambais, à l'occasion de l'accession de son fils Simon au monachats, fit don à l'Abbaye de Coulombs d'une rente en blé.

Montreuil-sur-Epte

Helvise, veuve d'Hugues de Meulan dit « Tête d'Ourse » fit don en 1033 à l'Abbaye de Coulombs, de l'église Saint-Denis de Montreuil-sur-Epte, avec les dîmes les sépultures et la moitié des terres. Cette donation fut confirmée par Galeran de Meulan en 1063. Un prieuré dépendant de Coulombs fut établi dans cette paroisse.

Houdan

Un prieuré dépendant de Coulombs fut instauré à Houdan sous le vocable de Saint Jean-Baptiste au mois de novembre de l'année 1105. Quelques années auparavant, Amaury II de Hainaut, comte de Montfort, avait fait bâtir le château de Houdan et édifié dans son enceinte deux églises qu'il avait données à l'Abbaye de Coulombs.

Guerville

L'Abbaye de Coulombs percevait des dîmes sur la paroisse Saint-Martin de Guerville.

Jambville

La comtesse Helvise de Meulan donna à l'Abbaye de Coulombs, dans la première moitié du XI^e siècle, une partie du bois de Jambville.

Blaru

Pierre de Vernon, seigneur de Blaru, fit don, en 1092, à l'Abbaye de Coulombs de la terre de Blaru et de la modeste Abbaye qui y était érigée. Celle-ci, placée sous le vocable de Saint-Hilaire, devint dès lors un prieuré de Coulombs alors que jusque là les religieux y menaient la vie monastique sous l'autorité d'un abbé laïc du nom de Létard (ou Létaud).

En 1777, les revenus de l'Abbaye en ce lieu s'élevaient à douze cents livres.

Ambroise Taillebois, prieur de Blaru, nous est connu par un accord qu'il passa le 29 novembre 1541 avec le curé du lieu, Mathurin Clérisseau au sujet de leurs droits respectifs.

Le titre de «curé primitif» que détenait le prieur, alors que le curé n'était que «vicaire perpétuel, était loin de faciliter les choses bien que le Concile de Latran, en 1216 ait amélioré la question en transformant en «vicaires perpétuels» ceux qui n'étaient jusque là que «vicaires amovibles».

Le Prieur possédait à Blaru un manoir, situé près de l'église, d'une superficie de deux arpents, sur lequel le curé n'avait aucun droit. En revanche, le Prieur n'avait aucun droit sur le presbytère.

À titre honorifique, et en tant que «curé primitif», le prieur, ou à défaut son «commis», célébrait la grand-messe paroissiale aux jours de Noël, de la Circoncision, de l'Épiphanie des Rameaux, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Toussaint, de la Dédicace au jour de la Fête de Saint-Hilaire, patron de la paroisse, aux fêtes de la Vierge et d'une façon générale, à toutes les fêtes solennelles.

Ces mêmes jours, le prieur procédait à l'Aspersion et à la bénédiction du Pain Bénit et devait pourvoir à la prédication. Il disait également les vêpres, hormis les jours de Saint-Laurent et de Saint Jean-Baptiste.

Le prieur assurait à la paroisse un prédicateur pour le temps de Carême et il en couvrait les frais. Il procédait à la lecture de la Généalogie et de la Passion le jour du Vendredi Saint, disait Vêpres et Matines ce jour-là et présidait la cérémonie des Ténèbres.

Le curé, de son côté, faisait les «recommandations» chaque dimanche ainsi qu'aux fêtes de Notre-Dame de Carême (25 mars), des Rameaux et de Pâques.

Il disait les Complies, aux jours de Fêtes, après que le prieur eût dit les Vêpres; remplissait les fonctions de diacre aux grand-messes solennelles célébrées par le prieur, après avoir assuré lui-même la messe basse matutinale.

Le curé disait ses messes basses et ses messes paroissiales à l'autel de Saint Jean-Baptiste, où reposait le Saint Sacrement. Lorsque le curé célébrait la grand-messe paroissiale, le prieur disait la messe matutinale à l'autel de Saint Hilaire, à l'exception des messes de la Vierge, qui se célébraient à l'autel de Notre-Dame et de celle des Rameaux qui se célébrait à l'autel de Saint Jean-Baptiste.

Le curé administrait seul les sacrements à ses paroissiens. Le prieur et le curé se partageaient par moitié les profits et salaires des Services de Confréries, les Oblations et Offrandes qui se faisaient, tant en l'église paroissiale que dans les autres églises et chapelles de la paroisse, que ce soit: en or, en argent, en cire, en chandelles, en œufs, en fromages, ou en toute autre chose, ainsi que les salaires des messes, services anniversaires, vigiles et sépultures.

Lorsqu'une fille se mariait en dehors de la paroisse, le prieur et le curé partageaient par moitié l'offrande qu'elle était tenue de faire à l'église de Blaru.

Le prieur ne prenait rien lors de l'administration des sacrements, qu'il s'agisse de baptêmes, confessions, publications de censures bans mariages, purifications, testaments ou dispenses, sauf pour le sacrement de l'Extrême-Onction où il partageait avec le curé la moitié du profit, s'il s'en trouvait.

Le curé bénéficiait seul des Commendaces (*Commendatio animæ*) lorsque les corps des défunts étaient conduits à leur sépulture.

Pour le Service Anniversaire fondé par le Seigneur de Blaru, le prieur célébrait les Vigiles ainsi que la dernière messe, et recevait pour son office dix sols parisis, tandis que le curé devait se contenter de six sols seulement.

Le prieur et le curé se partageaient par moitié les «petits blancs» qui étaient versés à la place des pains d'hôtelage par chaque Chef d'Hôtel à l'occasion des Fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte; soit trois «blancs» pour chaque Chef d'Hôtel. (On appelait «blanc» une petite monnaie d'argent valant cinq deniers).

Le prieur prenait les deux tiers et le curé le tiers de toutes les grosses dîmes de la paroisse qui consistaient en bois, blé, seigle, avoine, orge, vesce, pois, fèves, chiques, et tous autres grains.

Il se partageaient par moitié la dîme du vin et les vertes dîmes qui consistaient en: foin, pommes, poires, noix, lin, chanvre, oignons, aulx, ainsi que les menues dîmes: laine, agneaux, veaux, chevreaux, poulains, ânon, cochons, oisons, miel et autres choses.

Le produit des grosses dîmes était entassé dans la grange du prieuré, puis dans celle du presbytère si la première ne suffisait pas. Le partage se faisait après battage, au boisseau, le boisseau pour les grains et au botteau, le botteau pour les fourrages; le tout à frais communs.

Tel était l'accord intervenu entre les parties.

On relève encore les noms de François Ternault, prieur en 1751; François Nicolas du Breuil, prieur en 1752; Peyredieu, prieur et théologal de Soissons en 1760.

Tel est, dans ce court aperçu, l'essentiel de ce que nous savons sur les biens de l'Abbaye de Coulombs dans le Mantois. Il convient de noter, en terminant, le rôle prépondérant joué une fois de plus par les Comtes de Meulan et par les Mauvoisin de Rosny, vicomtes de Mantes, au cours de ce onzième siècle si agité, mais si plein de promesses.

Bibliographie

Mantes et son Arrondissement, par V. BOURSELET et H. CLÉRISSE.

Promenades dans Mantes-la-Jolie, par H. CLÉRISSE.

Mantes, depuis l'origine jusqu'au XVI^e siècle, par E. SAINTIER.

Histoire de l'Abbaye de Coulombs, par L. MERLET.

Histoire des communes du canton de Nogent-le-Roi, par Éd. LEFÈVRE.

Statistique de l'Arrondissement de Mantes, par Armand CASSAN.

Le Plan-terrier de Saint-Illier-la-Ville, par Maurice PONCELET (dans le Bulletin de la Société des Amis du Mantois. Nouvelle Série, n^o 3, année 1952).

Dictionnaire historique du département de l'Eure, par CHARPILLON et CARESME.

Histoire de Meulan, par É. RÉAUX.

Apostolat de Sainte Madeleine, par M. FAILLON.